



## Comité Technique Local Val d'Oise du 10 novembre 2016

### *Compte-rendu des représentants CGT*

**Répartition des sièges du CTL depuis les élections du 4 décembre 2014 :  
CGT 2 sièges, Solidaires 4 sièges, FO 3 sièges, CFDT 1.**

A l'ordre du jour :

- Procès verbaux des CTL précédents (pour approbation)
- Opérations de réorganisation du réseau pour 2017 : SIE Cergy, SIE Ermont, Pôles Enregistrement Garges et Ermont, SIP Garges, SIP Argenteuil, trésoreries de Bezons, Cormeilles et Sannois, SPL Ermont, trésorerie Eaubonne, RF Sarcelles, trésorerie Argenteuil Municipale, SPF Cergy (pour information)
- Déploiement du module applicatif MEMO dans les brigades de vérification (pour avis)
- Questions diverses

#### **Opérations de réorganisation du réseau pour 2017 (pour information)**

- fusion des SIE de Cergy-Pontoise Est et Sud ;
- fusion des SIE d'Ermont Est et Ouest (02/01/2017) ;
- fusion des pôles enregistrement de Garges et Ermont ;
- fusion des SIP de Garges Est et Ouest ;
- création du SIP comptable d'Argenteuil extérieur à partir des secteurs recouvrement de l'impôt des trésoreries de Bezons, Cormeilles-en-Parisis et Sannois ;
- déménagement à Ermont de la trésorerie de Sannois, spécialisée dans le SPL ;
- fusion des trésoreries de Franconville et de Beauchamp-Taverny ;
- spécialisation de la trésorerie d'Eaubonne sur le secteur hospitalier et concomitamment, transfert des activités SPL et recouvrement de l'impôt vers, respectivement, les trésoreries d'Ermont Collectivités et le SIP d'Ermont Ouest ;
- suppression de la RF de Sarcelles ;
- fusion de la trésorerie de Cormeilles-en-Parisis, spécialisée sur son activité SPL, avec la trésorerie d'Argenteuil municipale ;
- fusion des SPF 1 et 2 de Cergy.

**Comme lors du CTL du 14 avril 2016 lorsque ces restructurations ont été annoncées, les élus CGT ont réaffirmé que ces regroupements de service sont la conséquence des suppressions d'emplois effectuées depuis des années au détriment des conditions de travail des collègues et du service rendu aux usagers ! Cette politique est menée à la DGFIP et ailleurs, alors que sont distribués des milliards d'argent public aux grandes entreprises. Ces choix sont lamentables. Il faut les combattre !**

Concernant les emplois vacants (emplois existant sur le tableau des emplois, mais aucun agent affecté sur cet emploi), la CGT a réaffirmé que si les recrutements se faisaient en nombre suffisant pour les besoins de services, il n'y aurait aucune vacances d'emplois. Or, le nombre de vacances d'emplois dans le Val d'Oise, tout en n'étant pas exceptionnel par rapport aux autres départements, se chiffre à près d'une centaine. Selon la direction, c'est parce qu'une contre-publicité est faite à certains sites de l'Est du département qu'il existe un nombre important de vacances d'emplois (« les agents ne demandent pas ces sites-là, vous comprenez ?... »). Pour la CGT, ce n'est pas la question, la cause des emplois vacants, c'est le manque d'embauches, un point c'est tout ! Un point sur le nombre de ses emplois vacants a été demandé à la direction.

- Concernant la fusion des SIE d'Ermont, la CGT s'est interrogée sur la sécurité notamment l'accès des usagers à l'intérieur du service par une porte depuis l'accueil caisse. La direction a répondu que la porte serait maintenue fermée et que l'accès dans les box de réception se ferait par la porte à code.

En outre, les élus CGT déplorent que l'accueil du SIE (recouvrement, gestion et enregistrement) se fasse sur 3 étages au lieu d'un. Le directeur a affirmé qu'il a proposé d'autres solutions non retenues lors des groupes de travail. Or, dans le compte rendu de la réunion du 17 mai 2016 du GT sur la fusion des SIE, la direction répondait « *qu'il convient de limiter autant que possible les modifications de cloisonnement compte tenu de la présence d'amiante sur le site* ».

- Concernant la fusion des pôles enregistrement de Garges et Ermont, la CGT s'inquiète de la forte augmentation du flux des usagers que la direction n'a pas quantifiée et de la disparition d'un service public de proximité pour l'Est du département. La direction a minimisé l'impact de cette restructuration en déclarant que « *cela ne changerait rien au niveau du flux* ».

- Concernant la création du SIP comptable d'Argenteuil extérieur, la CGT a rappelé que plusieurs emplois ont été supprimés ces dernières années dans les services concernés et que des vacances d'emplois subsistaient. Le directeur a répondu que celles-ci seraient compensées par les EDR et lors des prochaines affectations de stagiaires...si le Val d'Oise en est doté ! Les élus CGT ont également rappelé que lorsque le recouvrement de la trésorerie de Sarcelles était arrivée au SIP de Garges Centre, l'accueil avait explosé et les conditions de travail des collègues s'étaient largement dégradées. Nous craignons donc une situation analogue pour le SIP d'Argenteuil extérieur.

**Ce point à l'ordre du jour n'était pas soumis à un vote des représentants du personnel puisque ces restructurations étaient déjà publiées au journal officiel ! Cela démontre bien l'état du dialogue social entre la direction et les organisations syndicales...**

## **Déploiement du module applicatif MEMO dans les brigades vérifications (pour avis)**

Date prévue : janvier 2017

MEMO est l'application métier qui est amenée à remplacer « Rialto Investigation », que la DGFIP avait voulu généraliser il y a quelques années. Mais devant la réticence des syndicats et des agents, la direction avait jugé bon de reculer et de se limiter à une expérimentation dans quelques brigades de France. Pendant cette expérimentation, Rialto Investigation avait fait l'unanimité contre elle : trop lourde, pas ergonomique, trop contraignante. La DG a donc revu sa copie en faisant notamment appel à des ergonomes. Elle présente aujourd'hui le résultat de ces travaux : un nouveau produit appelé MEMO.

MEMO est un outil de traçage des opérations de contrôle fiscal (CF) qui renseigne sur :

- les caractéristiques de l'entreprise vérifiée
- les raisons du contrôle
- les investigations effectuées
- les conclusions du contrôle

Le but est de constituer une base de mémoire pratique et normalisée des opérations de contrôle fiscal, permettant un échange d'informations facilité entre services de la sphère CF. Cette appli comporte une partie mémorisation, seule partie obligatoire, et une partie méthodologique, facultative.

**La CGT a demandé au directeur du Val d'Oise ce que recouvrait cette notion de partie méthodologique « facultative », en affirmant que le choix de servir cette partie devrait être laissé au vérificateur sans contraintes, notamment de la part de la hiérarchie. Les représentants de la DDFIP du Val d'Oise ont refusé d'adopter cette position de la CGT, qui aurait permis de répondre clairement à cette question du choix. En effet, dixit le directeur, « la direction ne donne pas d'orientation précise là-dessus, mais les vérificateurs ne travaillent pas tous seuls. Ils travaillent en collaboration avec leur chef de brigade, qui pourra conseiller selon les besoins et l'expérience de chaque vérificateur ».**  
**Pour la CGT, le risque d'un flicage existe, et ces propos ne sont pas de nature à nous rassurer.**

L'appli MEMO sera généralisée dans le Val d'Oise à partir de Janvier 2017. **La direction a affirmé que seuls les nouveaux dossiers seraient à intégrer dans MEMO (pas les dossiers en cours).**

Une formation présentielle et obligatoire d'une journée sera organisée en local début d'année 2017 pour les utilisateurs. La CGT se réjouit que la revendication des vérificateurs du Val d'Oise consistant à refuser les formations obligatoires en fin d'année pour ne pas gêner leurs travaux en cette période tendue ait été entendue.

D'après la direction, l'outil MEMO est censé améliorer les conditions de travail des vérificateurs car il va remplacer les divers documents locaux de suivi du contrôle fiscal. Mais la présentation faite par la direction aux représentants du personnel en CTL est théorique et aucune démo pratique du futur logiciel MEMO n'est soumise à notre appréciation. D'ailleurs, l'un des exemples cités par la fiche CTL de la direction est que MEMO permettra, grâce à la clé 4G (oui, oui, d'après la DDFIP 95, ce sera bien des 4G !) fournie avec l'appli, de vérifier dans l'entreprise la conformité des fichiers d'écritures comptables. Cet exemple est très mal choisi : il est faux car cette vérification est déjà possible sur place avec

l'application Alto2.

**La direction du Val d'Oise a accepté la demande des représentants du personnel de faire un point en CTL sur l'utilisation de cet outil au premier trimestre 2017.**

VOTE de la CGT : abstention

Suite à la présentation littérale de la direction, et même si cette dernière affirme que les services expérimentateurs de MEMO sont très satisfaits de l'appli, **la CGT Finances Publiques du Val d'Oise, n'ayant aucune expérience ni recul sur ce nouvel outil, choisit de s'abstenir** (abstention des autres OS également). En effet, la tendance à la rentabilisation du CF et la parution de plusieurs rapports concernant la « gêne du contrôle fiscal » dont se plaint le patronat, conduisent à une certaine méfiance.

## Questions diverses

### **- Problème de date de départ à la retraite pour une collègue :**

Suite au prochain départ à la retraite d'une collègue, les ressources humaines ont constaté que ses congés n'avaient pas été proratisés et qu'elle avait pris 4,5 jours de congés en trop ! La CGT a demandé à la direction que ces 4,5 jours de congés lui soient offerts surtout après 42 années passées à la DGFIP...

### **- Publication du document de synthèse annuel :**

Suite à la demande des collègues, la CGT a interpellé la direction pour que cette dernière publie le document de synthèse annuel sur le site intranet

### **- Droits de communication BRS en dématérialisé (Brigades de vérif) :**

Les représentants du personnel ont demandé une fois de plus à la direction que les réponses des banques aux droits de communications exercés via la BRS soient fournis en tableau Calc modifiables aux vérificateurs. Cela éviterait la saisie manuelle d'informations bancaires détenues par les banques. La direction a répondu qu'une solution locale serait envisagée, et que si une solution locale n'est possible, la problème serait remonté à la Centrale.

Nous avons précisé aux directeurs qu'une solution locale de type « OCR » (reconnaissance optique de caractères) n'est pas satisfaisante (déjà proposée il y a quelques années et pas efficace).

### **- Délivrance de duplicata d'avis d'imposition IR :**

La CGT a demandé aux directeurs du Val d'Oise si il existait un texte qui impose l'interdiction de délivrer de duplicata, car cela pose problème dans certains sites (certains sites ont reçu pour consigne d'en délivrer, d'autres pas).

Évidemment, la direction a répondu que les personnes ayant égaré leur avis d'imposition devaient être incitées à aller chercher un duplicata sur Internet. Mais notre question concernait les personnes qui refusent, ou qui ne peuvent pas aller sur Internet. La direction a noté, on attend sa réponse...

### **- Projet d'accueil personnalisé à Saint Leu :**

Ce projet de la direction, qui consiste en gros à instaurer la réception sur rendez-vous uniquement, sera présenté au CTL du 29 novembre 2016. A suivre...

### **- Ponts « imposés naturellement » :**

Les ponts prétendument naturels figureront à l'ordre du jour d'un des CTL en novembre ou décembre 2016.

### **- Bilan des Espaces De Dialogue sur les services accueil :**

La direction affirme qu'elle est en attente des conclusions d'un des participants.

### **- Bilan de l'expérimentation de la caisse sans numéraire d'Ecouen :**

Un bilan sera mis à l'ordre du jour du premier CTL de 2017 (date inconnue à ce jour).

### **- Modalités d'application du PPCR en 2017 :**

(Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations)

Le PPCR a été appliqué aux contrôleurs. Il le sera prochainement aux agents et aux inspecteurs. Plusieurs problèmes : les grilles de rémunération sont globalement revues à la baisse, et même s'il n'y a pas de baisse de salaire, les primes, elles, sont calculées sur l'indice, qui va, lui, baisser. Les primes baisseront-elles ? Les agents seront-ils pénalisés pour l'accès au grade supérieur ? Comment sera opérée la bascule ?

La direction a essayé de se montrer rassurante, mais nous n'avons aucune garantie. A suivre...

### **- Réunion d'information sur les retraites organisée par le CDAS : la direction refuse de donner la journée !**

Ce serait, selon les termes du directeur départemental en intérim, un « nouveau droit social à conquérir » (sous-

entendu : je refuse de donner cette journée si on se borne à me le demander poliment).  
Droit à conquérir, oui, par les luttes, évidemment, la direction n'admet que ce qui lui est imposé. Chiche !